

Assignation non enrolée

Par **erwin**, le **16/06/2015** à **19:41**

bonjour,
j'ai été assigné au tribunal par un huissier de justice
je me rend donc au tribunal le jour et l'heure indiqués sur l'assignation
quelle fut pas ma surprise lorsque je ne suis pas appelé par le president du tribunal!!
je me presente alors a lui et il m'annonce qu'il n'a pas mon dossier!
je me rend à l'accueil, et là, on me dit que l'assignation n'a pas été enrolée!!
j'appelle alors l'huissier qui me dit que c'est l'avocat (qui m'attaque) qui ne l'a pas fait!!!
j'appelle alors l'avocat qui m'explique qu'il ne l'a pas fait en me precisant qu'il n'a aucune
raison valable! et que c'est reporté à dans 3 mois!
que dois je faire? que puis je faire?
merci de vos reponses

Par **erwin**, le **20/06/2015** à **15:21**

personne pour me conseiller?

Par **Emillac**, le **20/06/2015** à **21:46**

Bonjour,
[citation]que dois je faire? que puis je faire? [/citation]
A priori, vous ne pouvez rien faire. Même si c'est dans la logique des choses, un avocat n'est pas tenu de le faire et s'il ne le fait pas au bout de quatre mois, il faudra tout recommencer, c'est la seule sanction.
Voir avec votre avocat et le bâtonnier si vous avez exposé des frais indus.